

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 11

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 25/1177 :

Nettoyage de la Ville - lots 1 à 8 - Attribution des marchés

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAN Willy (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Madame FATIMA Sofa), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PERIANAYAGOM Albert (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MOREL Didier (par Monsieur BRET Jean Paul), AGATHE Chantal (par Madame BRINDON Marie Line), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RAVAT Adame (par Madame BOYER Pascaline), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

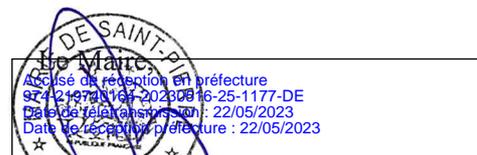
ABSENTS :

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, BELLON Stéphen, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 mai 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 mai 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°25/1177 : Nettoyage de la Ville - lots 1 à 8 - Attribution des marchés.

Direction Environnement et Cadre de Vie - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée pour le nettoyage de la Ville de Saint-Pierre. Elle a pour objet la mise en place d'un contrat de prestations de nettoyage des voies publiques, des trottoirs, des allées de circulation, des zones de stationnement, des zones industrielles et des terrains en friche par tous moyens techniques, tels que le balayage manuel, souffleurs, débroussailleuses et autres.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique (CCP).

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le mardi 14 février 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 24 mars 2023 à 15h00 (heure locale).

La consultation est composée de HUIT (08) LOTS faisant chacun l'objet de marché distinct en application de L. 2113-10 et R. 2113-1 du CCP.

Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu sans minimum et avec un maximum en valeur au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique. Les spécifications, la consistance, les minimum et maximum en valeur de chaque accord-cadre à bons de commande sont fixés annuellement comme suit :

LOTS N°	INTITULE DES LOTS	Montants annuels (€ HT)	
		Minimum	Maximum
1	Nettoyage des secteurs de Terre-Sainte, Bassin Martin et Bassin Plat	Sans	200 000
2	Nettoyage du secteur de la Ravine des Cabris	Sans	200 000
3	Nettoyage des secteurs de Grand-Bois, Mont-Vert les bas et Mont-Vert les hauts	Sans	200 000
4	Nettoyage des secteurs de la Ligne Paradis et la Ligne des Bambous	Sans	200 000
5	Nettoyage des secteurs de Pierrefonds et Bois d'Olives	Sans	200 000
6	Nettoyage des secteurs de Basse Terre, Joli Fond et Casernes	Sans	200 000
7	Nettoyage des secteurs du Centre-Ville et Zac Bank	Sans	200 000
8	Nettoyage des secteurs de la Ravine Blanche et Casabona	Sans	200 000

La durée de chaque lot est de QUATRE (04) ans à compter de la date de sa notification. Il pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Le vendredi 28 avril 2023, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères et modalités d'attribution énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique de l'offre – 70 points et valeur technique de l'offre – 30 points), les offres suivantes :

- pour le lot n°1 « Nettoyage des secteurs de Terre-Sainte, Bassin Martin et Bassin Plat », l'offre de l'entreprise SARL RUN PROPLETE,
- pour le lot n°2 « Nettoyage du secteur de la Ravine des Cabris », l'offre de l'entreprise A2TP,
 - pour le lot n°3 « Nettoyage des secteurs de Grand-Bois, Mont-Vert les bas et Mont-Vert les hauts », l'offre de l'entreprise SARL RUN PROPLETE,
 - pour le lot n°4 « Nettoyage des secteurs de la Ligne Paradis et la Ligne des Bambous », l'offre de l'entreprise MASCAREIGNES NATURE ET ENVIRONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
074231740164-20230516-25-1177-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023

- pour le lot n°5 « Nettoyage des secteurs de Pierrefonds et Bois d'Olives », l'offre de l'entreprise SAS ACTION PRO MULTITECHNIQUES,
- pour le lot n°6 « Nettoyage des secteurs de Basse Terre, Joli Fond et Casernes », l'offre de l'entreprise MASCAREIGNES NATURE ET ENVIRONNEMENT SASU,
- pour le lot n°7 « Nettoyage des secteurs du Centre-Ville et ZAC Bank », l'offre de l'entreprise A2TP,
- pour le lot n°8 « Nettoyage des secteurs de la Ravine Blanche et Casabona », l'offre de l'entreprise SAS ACTION PRO MULTITECHNIQUES.

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire : 511 61521 41 ESPACES VERTS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés, DECIDE :

- DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des marchés).

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

